

## COMMUNIQUE

### ***FO revendique un Comité de filière « Nucléaire »***

Par courrier daté du 19 avril 2011, le Secrétaire Général de FORCE OUVRIERE, Jean-Claude Mailly, a demandé au Premier ministre la mise en place d'un **comité stratégique de la filière industrielle Nucléaire**. Le rapport Roussely, l'actualité ainsi que les nombreux points à traiter concernant la filière et tous les salariés concernés, démontrent l'urgence d'un tel comité.

Pour FO, une réflexion globale de tous les acteurs de cette filière, qui n'est pas une industrie comme les autres mais dont les salariés, eux, sont des salariés comme les autres, s'impose.

Depuis longtemps, FO revendique que notre pays dispose d'une industrie, de centres de recherche et d'organismes de contrôle à caractère public avec des moyens suffisants et des compétences adaptées à leurs missions. Face aux risques de démantèlement et de privatisation de la filière nucléaire française, sa sécurisation dans le cadre d'une **véritable politique industrielle publique nationale ambitieuse de l'Etat** constitue un impératif.

L'augmentation des efforts de recherche et d'ingénierie par la puissance publique, le développement du contrôle par des agents publics dans un cadre indépendant et l'impératif de la sûreté et de la sécurité des personnels (sur tout le cycle de l'activité nucléaire, civile et militaire) et des citoyens doivent primer sur les questions de rentabilité. L'industrie nucléaire comporte des enjeux spécifiques qui nécessitent de garantir sa pérennité en la soustrayant aux aléas conjoncturels et aux marchés.

L'Etat doit être le seul garant et pilote de la filière et il se doit d'impulser les investissements et les axes de recherches selon une véritable politique stratégique d'avenir.

Afin de renforcer la sécurité, l'amélioration et la codification sous la forme appropriée des **conditions sociales de tous les salariés de l'industrie nucléaire** (sous statuts, sous conventions collectives, sous-traitants de différents rangs, salariés du nettoyage, salariés du « nucléaire de proximité », en milieux médicaux ou industriels, etc) est indispensable.

Un travail prospectif global de la puissance publique et d'un tel comité en faveur de la formation, du développement des compétences spécifiques requises, du recrutement, des conditions de travail et de sécurité et des droits de tous les salariés de tous les secteurs concernés par cette filière pourrait constituer une avancée sociale majeure.

Selon FO, faire progresser encore les exigences en matière de sûreté des installations nucléaires civiles et militaires françaises, en matière de droits et de sécurité des salariés directement et indirectement concernés, tout en intégrant l'indispensable aspect international par la concertation à tous les niveaux de la filière Nucléaire, semble possible au sein d'un 12<sup>ème</sup> comité de filière industrielle de la Conférence nationale sur l'industrie.

Paris, le 26 avril 2011

Contact : Pascal PAVAGEAU, Secrétaire confédéral

☎ 01 40 52 84 45 📠 06 76 77 70 39

✉ [pascal.pavageau@force-ouvriere.fr](mailto:pascal.pavageau@force-ouvriere.fr)